

EDITO

Dans le cadre de la révision des prescriptions de protection incendie en 2015, l'utilisation des matériaux combustibles a été facilitée. L'objectif de notre Etude de Cas n° 9 est de présenter les mesures de protection incendie des types de façades les plus courantes pour les bâtiments d'habitation.

Le Point Fort de ce numéro de Techno est consacré au formulaire protection incendie pour les objets de compétence municipale. Il contient les informations nécessaires à la délivrance d'un permis de construire au regard des prescriptions de protection incendie 2015 AEAI et permet à chaque acteur de travailler sur la même base.

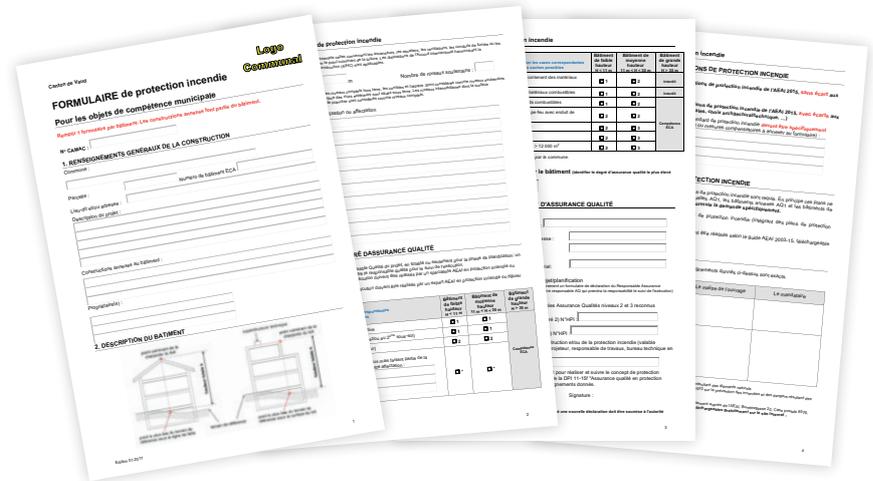
Avec une dynamique renforcée, le service Prévention Incendie est à la disposition de chaque commune pour améliorer le niveau de sécurité incendie dans le canton de Vaud et dévoile sa nouvelle organisation dans « Zoom Sur ».

Nous nous réjouissons de vous rencontrer tout prochainement lors d'une demi-journée d'information à notre Centre de formation de la Grangette à Lausanne. N'hésitez pas à vous inscrire via le portail dédié aux communes sur notre site Internet!

Enfin, nous avons le plaisir de vous informer que notre prochaine parution sera consacrée à notre service Eléments Naturels et à ses activités.

En vous souhaitant une agréable lecture, nous espérons que nos articles vous soient utiles et profitables. Vos questions et vos suggestions sont les bienvenues!

Elise BODIN, Responsable du service Prévention Incendie



PPI 2015 – Formulaire de protection incendie pour les objets de compétence municipale

Avec l'arrivée des directives AEAI 2015, et principalement l'impératif d'Assurance Qualité, l'étude et la planification des mesures de protection incendie pour les objets de compétence communale sont devenues nécessaires lors de la demande de permis.

Il n'existait pas de formulaire prévu à cet effet. Dès lors, le groupe « Supports aux communes » de l'ECA, en concertation et collaboration avec un grand nombre de responsables communaux, a réalisé ce nouveau formulaire (voir ci-dessus).

Chaque autorité communale doit l'exiger lors de la dépose d'une demande de permis, par équivalence au formulaire 43 pour les objets de compétence cantonale (annexe II).

Il contient les points essentiels et nécessaires pour la délivrance d'un permis de construire au regard des prescriptions de protection incendie 2015 AEAI.

C'est-à-dire :

- renseignements généraux du projet ;
- description du bâtiment (géométrie / hauteur, affectations, surfaces, ...);
- proposition de classification du degré d'Assurance qualité ;
- détermination du responsable qualité et son niveau de responsabilité ;
- signatures des intervenants (propriétaire, maître de l'ouvrage, mandataire AQ).

L'effort de chaque acteur du projet va être nécessaire pour que ce formulaire soit d'office joint au dossier de demande de permis et que chaque champ soit renseigné correctement.

Ce n'est pas une contrainte administrative supplémentaire, mais un « contrat de base ». Il est nécessaire, afin que chaque acteur concerné (propriétaire, maître de l'ouvrage, mandataire AQ et autorité) travaille sur une base commune.

FORMATIONS

Demi-journées de formation et d'échange consacrées aux thématiques :

- principes d'inspections ECA et quels principes pour les communes
- mesures techniques : exigences, réalisations, réception et entretien

Cours 1: 6 décembre (8h00-11h00)
 Cours 2: 6 décembre (13h30-16h30)
 Cours 3: 8 décembre (8h00-11h00)
 Cours 4: 8 décembre (13h30-16h30)
 Cours 5: 11 décembre (8h00-11h00)
 Cours 6: 11 décembre (13h30-16h30)
 Cours 7: 13 décembre (8h00-11h00)
 Cours 8: 13 décembre (13h30-16h30)

Lieu: Centre de formation ECA, Lausanne
Inscriptions gratuites:
 dès le 15.09.2017 via eca-vaud.ch/PRÉVENIR/PORTAIL POUR COMMUNES

INSCRIPTIONS

Abonnements uniquement sur inscription

Pour vous abonner, inscrivez-vous sur www.eca-vaud.ch/techno ou www.eca-vaud.ch/COLLECTIVITÉS PUBLIQUES/ACCÈS ESPACE SÉCURISÉ et recevez gratuitement les prochaines éditions de techno et d'étudecas qui vous seront adressées uniquement sous forme électronique.

SUGGESTIONS

Vos suggestions sont les bienvenues, notamment pour orienter le choix des prochaines thématiques développées par étudecas. Merci de nous les transmettre via l'adresse dpre-techno@eca-vaud.ch ou le site www.eca-vaud.ch/COLLECTIVITÉS PUBLIQUES/ACCÈS ESPACE SÉCURISÉ

SOMMAIRE

- EDITO
- PPI 2015 – Formulaire de protection incendie pour les objets de compétence municipale
- Zoom sur Le service Prévention Incendie bouge
- Etudecas9 Façades avec matériaux combustibles et alors?



zoom sur

Le service Prévention Incendie bouge

Pour gagner en efficacité, être davantage présent sur le terrain et mieux vous servir, le service Prévention Incendie se réorganise. Nos missions: assister, conseiller, sensibiliser, contrôler, former et informer, inspecter et allouer des participations financières.



Elise Bodin
Responsable Service
Prévention Incendie



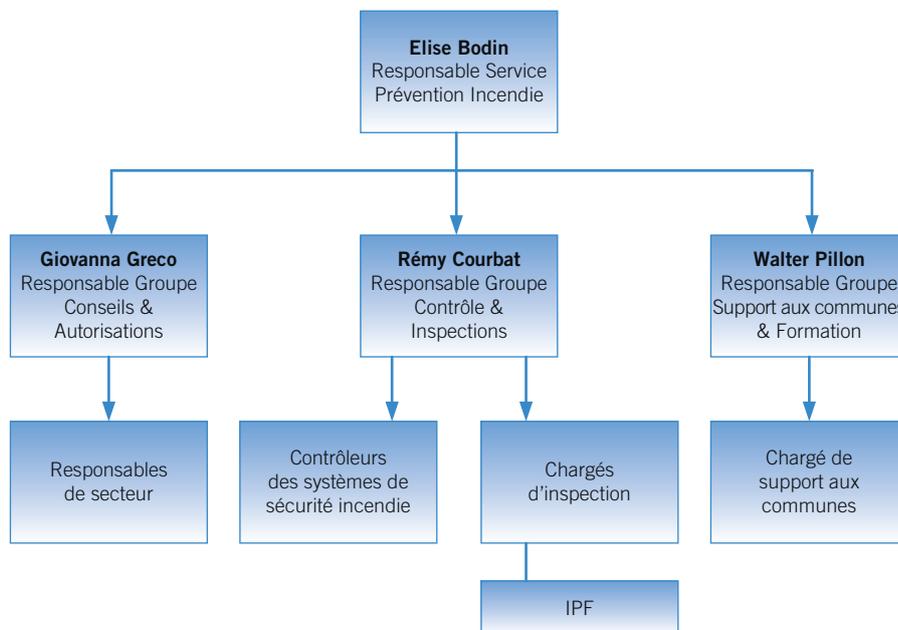
Giovanna Greco
Responsable Groupe
Conseils & Autorisations



Rémy Courbat
Responsable Groupe
Contrôle & Inspections



Walter Pillon
Responsable Groupe
Support aux communes
& Formation



Le service Prévention Incendie est composé de 3 groupes :

Le groupe Conseils et Autorisations

Nos six responsables de secteurs valident la plausibilité des solutions proposées dans le cadre des permis de construire pour les objets de compétence cantonale. Ils maintiennent le partenariat avec les cantons romands et les associations professionnelles, ainsi qu'une veille active du domaine de la prévention incendie. Une activité d'ingénierie, visant à valider des solutions particulières et propres aux objets, est également réalisée par un collaborateur de ce service.

Le groupe Contrôles et Inspections

Deux contrôleurs des systèmes de sécurité incendie se déterminent sur les hypothèses de dimensionnement proposées par les firmes spécialisées et réceptionnent les installations techniques, telles que les sprinklers, les détecteurs incendies, les paratonnerres et bien d'autres encore. D'importantes participations

financières sont allouées pour certaines d'entre elles, de même que pour les réseaux d'eau. D'autre part, deux chargés d'inspection avec l'aide de quatre inspecteurs de la police du feu (IPF), évaluent le niveau de risque des bâtiments en cours d'exploitation.

Le groupe Support aux communes et Formation

A l'écoute des communes, le responsable Support aux communes et Formation apporte un soutien aux communes et répond à leurs questions pour les objets de compétences communales. Il organise les formations spécifiques dans le canton pour la prévention incendie. Il est prévu que l'équipe s'agrandisse encore prochainement avec l'arrivée d'un Chargé de Support aux Communes.

Sa dynamique renforcée par cette nouvelle organisation, le service Prévention Incendie est à la disposition de chaque commune, pour qu'ensemble nous puissions améliorer le niveau de sécurité incendie dans le canton de Vaud.

techno9

Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud

Division prévention
Service Prévention Incendie

Av. du Général-Guisan 56 – CP 300 – CH-1009 Pully
T. 058 721 21 21 – F. 058 721 21 22

dpre-techno@eca-vaud.ch

www.eca-vaud.ch

Fiche d'informations et de conseils de prévention éditée par l'ECA-Vaud

ECA

Incendie et éléments naturels

Nous protégeons l'essentiel